



HAL
open science

**”L’Assemblée des cardinaux et archevêques de France.
Naissance d’une institution (1919-1928)” et ”L’Assemblée des
cardinaux et archevêques de France. Développements
institutionnels (1928-1964)**

Christian Sorrel

► **To cite this version:**

Christian Sorrel. ”L’Assemblée des cardinaux et archevêques de France. Naissance d’une institution (1919-1928)” et ”L’Assemblée des cardinaux et archevêques de France. Développements institutionnels (1928-1964). Christian Sorrel, Valentin Favrie, Charles Mercier. Cent ans de gouvernement de l’Eglise catholique en France. De l’Assemblée des cardinaux et archevêques à la Conférence des évêques (1919-2019), Presses universitaires de Rennes, pp.17-56, 2022. <hal-03964877>

HAL Id: hal-03964877

<https://hal.science/hal-03964877v1>

Submitted on 10 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

L'Assemblée des cardinaux et archevêques de France

Développements institutionnels

(1929-1964)

Christian SORREL

La validation romaine du règlement de l'Assemblée des cardinaux et archevêques en 1928 inaugure une nouvelle étape de son histoire. Elle permet une gestion plus apaisée par une hiérarchie renouvelée qui adhère aux orientations romaines. Elle conforte l'autorité de l'institution, sans remettre en cause le pouvoir de l'évêque sur son diocèse. Elle rend possible une structuration plus poussée qui s'amplifie à partir de 1950. Les instances mises en place alors, avec les expériences et les difficultés qu'elles suscitent, constituent le legs principal de l'ACA à la Conférence épiscopale française qui la remplace en mai 1964 pour répondre aux exigences de travail en commun transformées par le concile Vatican II¹. Un matériau archivistique diversifié, conservé à Cambrai, Lille et Paris, apporte de nombreuses données sur cette période, même si l'on peut attendre des compléments de l'ouverture des fonds du pontificat de Pie XII dans les archives du Saint-Siège.

Une gestion apaisée

La décennie 1930 voit le changement progressif des acteurs. Au Vatican, le cardinal Pacelli succède au cardinal Gasparri au poste de secrétaire d'État en février 1930. En France, le cardinal Luçon, qui avait décidé de quitter la présidence en raison de son âge², meurt en mai 1930. Il est remplacé par le cardinal le plus anciennement créé, une figure de l'ancienne génération épiscopale, l'archevêque de Lyon Maurin, dont l'activité à la tête de l'ACA est limitée. L'archevêque de Paris Verdier, homme de confiance de Pie XI

1. LE MOIGNE Frédéric, *Les évêques français de Verdun à Vatican II. Une génération en mal d'héroïsme*, Rennes, PUR, 2005, 373 p. ; LE MOIGNE Frédéric et SORREL Christian (dir.), *Les évêques français de la Séparation au pontificat de Jean-Paul II*, Paris, Cerf, 2013, p. 313-344.
2. S. RR. SS., AA. EE. SS., Francia IV, pos. 540, fasc. 26 : lettre du cardinal Luçon au cardinal Gasparri, 5 décembre 1929.

nommé en novembre 1929, joue dès lors un rôle décisif avant de prendre sa place en novembre 1936. L'évêque de Lille Liénart, fidèle de Pie XI lui aussi, lui succède en avril 1940 pour vingt-quatre ans, jusqu'à la naissance de la CEF. Le secrétariat de la commission permanente reste en revanche aux mains de M^{gr} Chollet, malgré le renouvellement prévu par le règlement de 1928, même s'il ne peut plus agir aussi librement. Il démissionne en mars 1939 à la suite d'une maladie, puis reprend ses fonctions, faute de successeur, en demandant un adjoint³. Le nom du vicaire général de Grenoble Guerry s'impose vite en raison de sa sûreté doctrinale forgée au séminaire français de Rome et de sa compétence sur l'action catholique, mais l'hésitation porte sur la manière de l'associer⁴. L'évêque de Grenoble Caillot exige sa promotion à l'épiscopat pour le laisser partir. Doit-il se consacrer totalement à sa mission à Paris ? Doit-il occuper un siège proche de la capitale, ne pouvant être l'auxiliaire du cardinal Verdier qui en a déjà trois ? La solution retenue consiste à le nommer coadjuteur de Cambrai en limitant son rôle local aux cérémonies pontificales. Pie XII accepte et M^{gr} Guerry entre en fonction dans l'été 1940⁵. Puis il succède à M^{gr} Chollet en décembre 1952 et conserve son poste jusqu'à la disparition de l'ACA.

La réponse favorable du pape est un geste révélateur de l'évolution des relations entre Rome et l'épiscopat français servie par la politique de nomination des nonces Maglione (1926-1936) et Valeri (1936-1944). Dès mars 1931, M^{gr} Maglione se réjouit de « l'esprit nouveau de parfaite concorde et de totale obéissance envers l'auguste pontife » qui a animé l'assemblée et recommande l'approbation du procès-verbal, ce qui vaut au cardinal Verdier les félicitations du cardinal Pacelli, prompt à saluer « l'ampleur et la sérénité avec lesquelles les graves questions qui intéressent l'Église de France ont été traitées⁶ ». Le Saint-Siège reste sans doute vigilant et ne manque pas de faire des suggestions ou des demandes de modifications. En 1930, le secrétaire d'État propose de ne pas parler d'« unification » des œuvres, mais d'« union » ou « mieux de coordination » dans le programme de la future assemblée. En 1932, le pape attire l'attention sur plusieurs questions dont la propagande des « Sans-Dieu » et l'assistance spirituelle des immigrés. En 1933, il demande l'avis de la Congrégation des séminaires et des universités sur un projet de « troisième an » pour le

3. Arch. dioc. Cambrai, 2 B 44/969 : lettres des cardinaux Suhard et Verdier, 15 et 17 mars 1939.

4. *Ibid.*, 2 B 30/803 : lettre de M^{gr} Chollet à l'abbé Guerry, 14 janvier 1939.

5. *Ibid.*, 2 B 46/1068 : correspondance sur la nomination de M^{gr} Guerry, juillet 1939-juillet 1940. Les documents ont été publiés par MACHELART Félicien, « La nomination de M^{gr} Émile Guerry, archevêque-coadjuteur de Cambrai et secrétaire-adjoint de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, 1939-1940 », in *Liber amicorum Claude Lannette*, Lille, Commission historique du Nord, 2001, p. 235-250.

6. S. RR. SS., AA. EE. SS., Francia IV, pos. 540, fasc. 28 : lettre de M^{gr} Maglione au cardinal Pacelli, 22 mars 1931 ; lettre du cardinal Pacelli au cardinal Verdier, 5 avril 1931.

clergé diocésain⁷. À chaque fois, les archevêques répondent positivement. Ils écoutent également les recommandations du nonce. En 1932, il encourage une déclaration sur le thème de la paix qui divise les catholiques⁸. En 1934, il demande d'enlever deux phrases jugées imprudentes dans le message sur le drame du 6 février préparé par le cardinal Verdier, malgré l'accord donné au texte par Pie XI qui souhaite en outre la signature de tous les évêques. Il obtient satisfaction après avis du pape, d'autant que l'archevêque de Reims Suhard avait adopté le même point de vue⁹.

Les divisions qui se renouvellent au sein de l'épiscopat autour des enjeux politiques (démocratie chrétienne, pacifisme, ligues) ne sont pourtant pas sans inquiéter le Saint-Siège, qui mise sur l'ACA pour désamorcer les tensions. En novembre 1935, en pleine polémique sur l'adhésion des catholiques aux ligues, le secrétaire d'État charge le nonce d'obtenir que les « voix individuelles » s'abstiennent de « donner des directives avant que l'assemblée elle-même n'ait établi une ligne de conduite qui devra, après l'approbation du Saint-Père, être suivie par l'épiscopat¹⁰ ». Si le résultat est fragile comme le montrent les débats de mars 1936, M^{gr} Maglione juge néanmoins « opportune » la résolution adoptée¹¹. À la fin de l'année, son successeur attire à nouveau l'attention de la Secrétairerie d'État sur la nécessité de promouvoir les convergences entre les membres de la hiérarchie et les fidèles : « Ce qui manque encore, [...] c'est l'unité de vues face aux graves problèmes qui se présentent à l'heure actuelle » dans le champ « politique ou socio-politique¹². » La satisfaction romaine est plus complète sur le terrain proprement religieux. En 1936, M^{gr} Maglione se réjouit du « grand progrès dans la compréhension » des directives romaines que représente le rapport Suhard sur l'enseignement de la philosophie dans les séminaires, alors que les évêques formés par les Sulpiciens ont eu longtemps « peu de goût » pour la scolastique. En 1937, à propos de la « délicate » question des échanges interdiocésains de prêtres ou d'enseignants, M^{gr} Valeri remarque

7. *Ibid.*, pos. 540, fasc. 27 et pos. 757, fasc. 309 : lettres du cardinal Pacelli à M^{gr} Maglione, 12 novembre 1930 et 25 mai 1933 ; Arch. dioc. Cambrai, 2 B 13/342 et 458 : lettres de M^{gr} Maglione à M^{gr} Chollet, 18 novembre 1930 et 15 novembre 1932.

8. S. RR. SS., AA. EE. SS., Francia IV, pos. 540, fasc. 28 : lettre de M^{gr} Maglione au cardinal Pacelli, 26 février 1932.

9. *Ibid.*, pos. 757, fasc. 309 : lettre de M^{gr} Maglione au cardinal Pacelli, 17 mars 1934 ; Arch. dioc. Cambrai, 2 B 17/543 : lettre de M^{gr} Suhard à M^{gr} Chollet, 9 mars 1934 ; lettres de M^{gr} Maglione à M^{gr} Chollet, 10 et 17 mars 1934 ; dépêche du cardinal Verdier à M^{gr} Chollet, 12 mars 1934 ; lettres de M^{gr} Courbe à M^{gr} Chollet, 19 et 23 mars 1934. Les phrases discutées parlent des « héros de la Grande Guerre » tombés sous des « balles françaises » en demandant que « la France soit plus noble et plus belle ».

10. Arch. dioc. Cambrai, 2 B 23/584 : lettre de M^{gr} Maglione à M^{gr} Chollet, 19 novembre 1935.

11. S. RR. SS., AA. EE. SS., Francia IV, pos. 757, fasc. 312 : lettre de M^{gr} Maglione au cardinal Pacelli, 4 avril 1936.

12. *Ibid.*, fasc. 313 : lettre de M^{gr} Valeri à M^{gr} Pizzardo, 29 novembre 1936. Sur le climat de l'ACA autour des enjeux politiques et de l'action catholique, voir les notes du cardinal Baudrillart, in CHRISTOPHE Paul (éd.), *Les carnets du cardinal Baudrillart 20 novembre 1935-11 avril 1939*, Paris, Cerf, 1996, p. 144-150, 432-435, 787-792 et 999-1001.

une « tendance » accrue à la « collaboration plus étroite dans le cadre des responsabilités nationales » des évêques¹³.

Le Saint-Siège a joué un rôle direct dans cette évolution en demandant en 1930 au cardinal Verdier d'organiser l'Action catholique française sous l'autorité de l'ACA. Il s'agissait de promouvoir l'apostolat des laïcs, d'assurer le contrôle de la hiérarchie sur les œuvres et les mouvements nationaux, notamment par la nomination des aumôniers et des dirigeants, et d'organiser leur collaboration, sans ignorer le droit des évêques, jaloux de leur autorité¹⁴. Un dispositif global est prévu sous la responsabilité du secrétaire général nommé en mars 1931, l'abbé Courbe (conseil central, comités consultatifs, conseil général). Il n'est pas totalement réalisé (le comité de l'enseignement, rattaché directement à l'ACA en 1941, est le seul comité consultatif établi), mais des comités techniques le complètent de part et d'autre de la guerre (pèlerinages nationaux, cinéma et radio, livre, hygiène et santé, loisirs, malades et infirmes, enfance¹⁵). Dans le même temps, l'ACA porte des projets généraux, comme la rédaction d'un catéchisme national qui aboutit en 1938, après six ans de travaux, même si tous les évêques ne l'adoptent pas immédiatement pour écouler les stocks de manuels diocésains¹⁶.

Ces développements institutionnels, comme la multiplication des dossiers traités, qui exige l'allongement des sessions de mars (quatre jours en 1933) conduisent les cardinaux et les archevêques à amorcer une réflexion « pour augmenter le rendement » de l'ACA et assurer son « rayonnement dans les diocèses » en demandant l'avis des provinces en 1938. Au nom de celle de Reims, le cardinal Suhard, homme de doctrine, méfiant face aux « tendances » politiques du jeune clergé¹⁷, rappelle que l'institution dispose seulement d'un « pouvoir d'orientation, de persuasion ». Il entend toutefois le rendre plus efficient en ne prétendant pas « épuiser en une fois » les sujets, mais en développant un « travail en profondeur » dans un « esprit catholique et romain » dont l'approbation du Saint-Siège est le « sûr garant ». L'enjeu principal est d'aider les Ordinaires, « seuls chefs responsables », ce qui suppose une meilleure prise en compte de leurs réflexions dans le cadre provincial pour les amener « à accueillir avec ferveur les résolutions de l'assemblée » et faire de son œuvre celle de « tous les évêques réunis ». M^{gr} Chollet reprend largement ces propos dans le rapport présenté en mars

13. *Ibid.* : lettre de M^{gr} Maglione au cardinal Pacelli, 4 avril 1936; lettre de M^{gr} Valeri au cardinal Pacelli, 8 novembre 1937.

14. Arch. dioc. Cambrai, 2 B 13/348, 371 et 393 : réponses des évêques à la consultation sur l'ACF; procès-verbal de l'ACA, 3-4 mars 1931; lettre du cardinal Pacelli au cardinal Verdier, 26 mars 1931.

15. SUTTER Jacques, « Analyse organigrammatique de l'Église de France », in *Archives de sociologie des religions*, 31, 1971, p. 99-149; TEINTURIER Sara, *L'enseignement privé dans l'entre-deux-guerres. Socio-histoire d'une mobilisation catholique*, thèse, université Rennes 1, 2012.

16. Arch. dioc. Cambrai, 2 B 43/959 et 968 : dossier du catéchisme national, 1930-1938.

17. *Ibid.*, 2 B 24/616 : lettres du cardinal Suhard à M^{gr} Chollet, 2 et 23 novembre 1936.

1939 en mettant en valeur quatre aspects de l'ACA, l'établissement d'un « lien de solidarité » dans l'épiscopat, la lutte contre « l'individualisme diocésain ou régional », la force qui en résulte pour chaque évêque et le soutien donné à l'action catholique et au « laïcat chrétien », sous forme d'encouragement, « parfois même contre des milieux réputés bien-pensants », de « contrôle discret » et de « suggestions autorisées », un an après le choix par l'assemblée d'une « orientation nette, courageuse et prudente vers la spécialisation¹⁸ ». Les propositions concrètes restent toutefois limitées et les années de guerre ne permettent pas de progresser. La conjoncture exige de tenir des réunions nombreuses et courtes à Paris (2 en 1940, 4 de 1941 à 1943, 2 en 1944, 3 en 1945 et 1946), doublées d'assemblées à Lyon, en zone libre (7 d'août 1940 à juin 1942), ce qui n'empêche pas la hiérarchie de prendre des décisions de réelle portée comme la création de la Mission de France (1941) ou le lancement d'une enquête sur « le clergé diocésain en face de sa mission actuelle d'évangélisation » (1944¹⁹).

Contrôler et orienter

En 1947, l'ACA adopte définitivement le rythme de deux rencontres annuelles (mars et octobre) ouvertes à tous les cardinaux et aux archevêques résidentiels qui peuvent, depuis le début des années 1930, se faire représenter par un suffragant en cas d'empêchement. Elle écarte en revanche le projet d'inviter un évêque par province pour ne pas alourdir les travaux, d'autant que les intéressés ne demandent rien²⁰. La seule modification intervient en 1950 lorsque Pie XII exige, contre le règlement, l'admission de l'un de ses fidèles, l'évêque du Mans Grente, archevêque *ad personam* depuis 1943²¹. Le cardinal Liénart décide en conséquence d'appeler à l'assemblée le coadjuteur du cardinal Saliège, M^{gr} Garrone, seul archevêque exclu, compte tenu des fonctions de M^{gr} Guerry. Les membres de la commission permanente l'approuvent, même si M^{gr} Chollet entend toujours « éviter de trop élargir la porte d'entrée²² ». Ce précédent devient la règle, tandis que la participation des archevêques *ad personam* admis après M^{gr} Grente (Rémond, Girbeau) est limitée par l'âge. La question rebondit en 1962 quand l'archevêque de Dakar Marcel Lefebvre est transféré sur le siège de

18. *Ibid.*, 2 B 30/795 et 802 : rapport du cardinal Suhard, décembre 1938; rapport de M^{gr} Chollet, mars 1939.

19. *Récapitulation des conclusions, avis et vœux émis par les assemblées des cardinaux et archevêques de France, 1919-1956*, Vanves, Imp. franciscaine missionnaire, 1957, p. 71-104 et 168.

20. Arch. dioc. Cambrai, 2 B 83/1629 : procès-verbal de l'ACA, 15-17 octobre 1947; CNAEF, 5 CE 21 : procès-verbaux des assemblées provinciales, 1947-1948.

21. Arch. dioc. Le Mans, fonds Grente 71 : carnets de M^{gr} Grente, 23-30 janvier 1950. Voir SORREL Christian, « *In lumine gloriae* ». Georges, cardinal Grente (1953-1959) », in AVON Dominique, LE MOIGNE Frédéric, TISON Stéphane et WACHÉ Brigitte (dir.), *Le cardinal Grente (1872-1959). Homme de lettres et prince de l'Église*, Rennes, PUR, 2020, p. 195-209.

22. CNAEF, 1 CE 38 : lettres des membres de la commission permanente, octobre-décembre 1951.

Tulle. Il demande aussitôt son entrée à l'ACA qui est peu disposée à le satisfaire, compte tenu de son soutien public à la Cité catholique et à sa revue *Verbe* qui avaient fait l'objet d'un avertissement sur leurs positions doctrinales. Elle diffère sa décision en prenant prétexte de la date d'intronisation de l'archevêque-évêque et de l'annulation de la session d'octobre pour cause de concile, la question devenant caduque à la suite de son élection à la tête des Spiritains²³. Quant à la commission permanente, qui se réunit toujours deux fois par an (janvier et juin), sa composition est stable avec la participation de tous les cardinaux, de trois archevêques et de l'archevêque-secrétaire, l'archevêque de Paris, cardinal ou non, étant systématiquement présent et bénéficiant d'un mandat pour traiter les affaires courantes en relation avec le secrétariat de l'épiscopat, né en 1945²⁴.

La création de ce rouage s'inscrit dans le prolongement de la délégation confiée en octobre 1941 à l'abbé Chappoulie pour assurer la liaison entre l'épiscopat, le gouvernement de Vichy et la nonciature apostolique. En mars 1945, l'ACA décide la création d'un bureau d'information, sans en préciser la mission, dans un contexte de critique de l'attitude de la hiérarchie pendant la guerre et d'effervescence politique et religieuse. En juin, elle adopte le projet Chappoulie d'un secrétariat aux tâches élargies pour répondre aux besoins croissants (documentation, enquêtes, « propagande », contacts avec les évêques, le Saint-Siège et les pouvoirs publics²⁵). Si le titulaire est tout indiqué, l'ACA hésite à publier son nom, compte tenu de l'agitation de l'opinion. Elle s'y résout en novembre 1945 sous la pression de l'intéressé qui menace de se retirer en faisant valoir son rôle d'exécutant pendant la guerre, l'équivoque de sa situation personnelle et la nécessité de clarifier la charge du secrétaire général de l'action catholique Courbe, évêque auxiliaire de Paris depuis 1943, qui a progressivement élargi ses fonctions²⁶. L'abbé Chappoulie conserve le poste jusqu'en août 1950 en entretenant en particulier les contacts avec les ministres MRP²⁷. Il estime cependant ne pas avoir réussi à susciter l'adhésion de l'épiscopat à l'institution, faute d'« autorité » et de « crédit moral²⁸ ». Il est vrai, note M^{gr} Grente, que « sa capacité et son tempérament l'avaient amené peu à peu à déborder son rôle » jusqu'à empiéter « dans la discussion²⁹ ». La situation évolue sous son successeur, l'abbé Villot, qui prend le titre de directeur du

23. *Ibid.*, 1 CE 1 : note sur la présence des archevêques-évêques à l'ACA, mars 1962; Arch. dioc. Lille, dossier ACA 1962 : lettre de M^{gr} Guout au cardinal Liénart, 5 mars 1962. M^{gr} Lefebvre considère que son exclusion de l'ACA serait un « affront personnel » (la mise en garde, datant de 1960, est révélée en 1962).

24. CNAEF, 1 CE 2 et 9 CE 2 : notices sur l'ACA, 1951 (M^{gr} Guerry) et 1959 (M^{gr} Villot).

25. Arch. dioc. Cambrai, 2 B 74/1504 et 1507 : note de M^{gr} Guerry (14 avril 1945); projet de l'abbé Chappoulie (non daté); procès-verbal de l'ACA, 18-20 juin 1945.

26. CNAEF, 3 CE 7 : lettres de l'abbé Chappoulie au cardinal Liénart et à M^{gr} Guerry, octobre 1945.

27. *Ibid.*, 3 CE 111-114 : comptes rendus de rencontres avec des ministres, 1944-1947.

28. *Ibid.*, 3 CE 7 : note pour le cardinal Liénart, 15 juin 1948.

29. Arch. dioc. Le Mans, fonds Grente 110 : lettre de M^{gr} Grente au pape Pie XII, [printemps 1950].

secrétariat de l'épiscopat et reste en fonction jusqu'en décembre 1959, avec le rang d'évêque auxiliaire de Paris à partir de septembre 1954. Proposé par l'archevêque de Lyon Gerlier dont il est proche, il mêle diplomatie, prudence et ouverture et joue un rôle essentiel et apprécié dans la gestion d'une assemblée en pleine transformation depuis la guerre³⁰.

Comment assurer le contrôle de l'ACA sur les initiatives pastorales, tout en associant directement les évêques à son œuvre? La question, déjà ancienne, trouve une nouvelle actualité dans le climat de la Libération, marqué par la montée des inquiétudes autour de la crise de la moralité, du flottement doctrinal, de l'importance de l'autocritique, du malaise du jeune clergé et de la tendance à l'autonomie des mouvements de laïcs par rapport à la hiérarchie, avec l'appui d'aumôniers appartenant à des ordres religieux³¹. La réponse tourne autour de deux propositions, le développement de commissions et la convocation d'assemblées plénières. En 1947, l'ACA envisage la participation des évêques aux commissions en place depuis 1941 (enseignement, catéchisme) ou 1946 (Secours catholique, évangélisation des étrangers, secrétariat). Mais elle y renonce, sans exclure de créer de nouvelles commissions, comme celle de pastorale souhaitée par M^{gr} Guerry³². Elle abandonne aussi le projet d'organiser une assemblée plénière en 1948, si les « circonstances générales » et l'état de l'opinion le permettent, malgré l'autorisation du Saint-Siège, accordée sans difficulté³³. La majorité des assemblées provinciales est réticente. Besançon s'y oppose : « Le nombre n'est pas facteur de travail. » Pour Rennes, le risque serait de « faire naître de grands espoirs [...] suivis de déceptions », les problèmes étudiés, nécessairement généraux, « ne pouvant guère amener de solutions positives ». Sens juge « inutile » de faire venir tous les évêques à Paris. Avignon et Aix ne voient pas « pour l'instant l'utilité », la conjoncture excluant de parler de l'école. Il faudrait du reste une réunion « minutieusement préparée et l'entente assurée d'avance ». Le point de vue est similaire à Bourges, persuadé toutefois que la démarche permettrait d'attirer l'attention sur des questions essentielles : « Il conviendrait que, par consultations préalables, ses conclusions soient acquises d'avance³⁴. » Il faut attendre en fait trois ans pour que le projet aboutisse en lien avec le plan de réorganisation des commissions établi par le nouvel archevêque de Paris Feltrin dans le but d'assurer la reprise en main des œuvres et des mouvements.

30. WENGER Antoine, *Le cardinal Jean Villot (1905-1979)*, Paris, DDB, 1989, p. 17-32.

31. Arch. dioc. Cambrai, 2 B 74/1504 : note de M^{gr} Guerry (14 avril 1945) ; CNAEF, 5 CE 21 : procès-verbaux des assemblées provinciales, 1945-1947.

32. Arch. dioc. Cambrai, 2 B 83/1608, 1626 et 1685 : projets concernant les commissions archiépiscopales, 1947 ; procès-verbal de la commission du secrétariat, 25 juin 1947.

33. CNAEF, 9 CE 3 : lettre des cardinaux Liénart et Suhard à M^{gr} Montini, 26 avril 1947 ; lettre de M^{gr} Tardini au cardinal Liénart, 26 mai 1947 ; procès-verbaux de l'ACA, 15-17 octobre 1947 et 2-4 mars 1948.

34. *Ibid.*, 5 CE 21 : procès-verbaux des assemblées provinciales, 1945-1947.

La première assemblée plénière de l'épiscopat français depuis janvier 1907 est décidée en octobre 1950 pour avril 1951, malgré l'opposition d'une province au moins, celle de Chambéry, représentée par M^{gr} de Bazelaire³⁵. L'ACA inscrit trois questions au programme, sous forme de rapports préparés par des questionnaires adressés aux évêques, l'évolution institutionnelle (Feltin), l'enseignement (Gerlier) et la pastorale des sacrements (Guerry). En novembre 1950, le cardinal Liénart et M^{gr} Guerry s'assurent de l'accord romain auprès des substituts de la Secrétairerie d'État Montini et Tardini et de l'assesseur du Saint-Office Ottaviani³⁶. Le projet manque pourtant de tourner court lors de la session du 28 février 1951 devant les hésitations du cardinal Gerlier confronté à la désunion de l'épiscopat sur l'école, dans le contexte de la grève de l'impôt qui agite l'Ouest depuis des mois et à la veille de la campagne pour les législatives de juin³⁷. Il propose son report, conforme au vœu des évêques de l'Ouest Roques (Rennes), Cazaux (Luçon) et Chappoulie (Angers), approuvés par de Bazelaire, Dubourg (Besançon) et Joseph Lefebvre (Bourges). Le cardinal Liénart s'y oppose avec « franchise » et « courage », mais aussi « beaucoup de délicatesse, d'humilité dans la forme », en soulignant le danger d'un « aveu d'impuissance », d'une « reculade devant les responsabilités ». M^{gr} Guerry, qui lui apporte son soutien, propose alors de distinguer l'affirmation des « principes doctrinaux » et des « grandes revendications pratiques », qui pourra faire l'objet d'une déclaration manifestant l'unité du corps épiscopal, et les « solutions techniques », qui seraient renvoyées à une commission. Le cardinal Gerlier accepte et, dans les jours suivants, M^{gr} Guerry défend le projet de déclaration auprès de la Secrétairerie d'État, qui avait fait savoir sa réserve par l'intermédiaire de M^{gr} Baron³⁸.

L'assemblée débute comme prévu le 3 avril 1951 à l'Institut catholique de Paris, alors que la presse, tenue à distance, s'interroge sur les intentions politiques de l'épiscopat. Mais tout est calme, au grand étonnement de M^{gr} Grente : « Aucune animation dans la rue, aucune force de police [...]. Pourtant, chacun de nous a du prestige et de l'influence dans son diocèse. L'aurions-nous perdue, selon l'opinion, en nous réunissant ? » L'évêque du Mans remarque les « visages inconnus » et les marques du temps sur d'autres : « Certains sont lourds [...]. Sans leurs insignes, on les croirait demeurés dans le commun des hommes. Une photographie devrait être ajoutée au dossier des candidats ! » Il se réjouit de la « simplicité », de la « dignité » de la majorité des prélats, assis selon l'ancienneté, ce qui évite les « îlots de même avis » et donne « une leçon de modestie » aux plus

35. *Ibid.*, 9 CE 6 : lettre de M^{gr} Villot à M^{gr} Veuillot, 8 mai 1951.

36. Arch. dioc. Le Mans, fonds Grente 71 : carnets de M^{gr} Grente, 17-19 octobre 1950.

37. LE MOIGNE Frédéric, *Les évêques français...*, *op. cit.*, p. 259-273.

38. Arch. dioc. Le Mans, fonds Grente 71 : carnets de M^{gr} Grente, 27-28 février 1951 ; APSMC : carnets de M^{gr} Guerry, avril 1951.

jeunes, tentés de « se croire importants ». Il trouve le discours du cardinal Liénart « plus pimpant que majestueux » et salue le rapport de six heures du cardinal Gerlier, faisant revivre en lui l'avocat, « vivement, cavalier, trop même³⁹ ». Moins anecdotique, M^{gr} Guerry insiste sur « la joie des évêques de se connaître, de travailler ensemble » et sur la « portée considérable » de l'événement : « Ce sera vraiment le commencement d'une collaboration entre tous les évêques sur le plan national. » Il regrette pourtant une ombre au tableau, la « réserve du Saint-Siège » : « Il est étrange, inaccoutumé, de ne pas recevoir une réponse de Rome au télégramme envoyé au Saint-Père à l'ouverture de la session. » « Visiblement, poursuit-il, Rome n'a plus confiance en la France, en l'épiscopat français », sans mesurer ses difficultés face au « mal effroyable fait dans les esprits par le courant de la résistance politique » qui a encouragé « l'esprit de désobéissance, d'insoumission à toute autorité », les imprudences doctrinales des ordres religieux et de l'action catholique. En ce sens aussi, l'assemblée plénière a une « importance qu'on ne saurait trop apprécier », montrer un épiscopat décidé à réagir et à agir dans l'unité⁴⁰.

L'accord se fait effectivement, au moins publiquement, sur les dossiers étudiés⁴¹. Les évêques acceptent le directoire pour la pastorale des sacrements préparé par M^{gr} Garrone et M^{gr} Ancel, auxiliaire de Lyon, avec l'aide du directeur du Centre de pastorale liturgique, le P. Roguet. Pour M^{gr} Guerry, heurté par les critiques des consultants romains transmises par M^{gr} Tardini, il s'agit d'un acte significatif avec une valeur doctrinale qui situe l'épiscopat dans le courant théologique et liturgique contemporain et une portée concrète en réponse aux doutes du clergé entre les partisans de la « sévérité » et ceux de l'« indulgence », les défenseurs des « droits de l'individu » et ceux du « droit de la communauté », les « apôtres de l'évangélisation » et ceux de la « pratique sacramentelle et liturgique ». La déclaration sur l'enseignement suscite plus de débats, mais l'équilibre du projet est préservé avec, en particulier, la mention de la « valeur » de l'école publique et des « mérites » de ses enseignants : « Un grand pas a été fait. Il y a bien deux problèmes à mener de front. Tandis que, souvent, des collègues donnaient l'impression qu'il n'y en avait qu'un, celui de l'enseignement libre », constate M^{gr} Guerry⁴². Les échanges ne sont pas moins significatifs

39. Arch. dioc. Le Mans, fonds Grente 71 : carnets de M^{gr} Grente, avril 1951.

40. APSMC : carnets de M^{gr} Guerry, avril 1951. M^{gr} Guerry accuse le général de Gaulle, qui « s'est lourdement trompé en n'ayant pas vu à temps le danger du communisme » et s'est lié à Staline « par orgueil, ambition, par représailles contre l'Angleterre et l'Amérique qui ne voulaient pas le reconnaître comme pouvoir légitime ».

41. *Assemblée plénière de l'épiscopat français – Institut catholique de Paris 3 et 4 avril 1951*, Vanves, Imp. franciscaine missionnaire, 1951 ; Arch. dioc. Cambrai, 2 B 92/1771 : communiqués du secrétariat de l'épiscopat, 3-4 avril 1951.

42. APSMC : carnets de M^{gr} Guerry, avril 1951 (M^{gr} Guerry avait fait insérer la mention « Nous voulons la paix scolaire » dans la déclaration de l'épiscopat de février 1945).

sur le projet Feltrin de « donner à la hiérarchie sa place normale au milieu des nombreuses initiatives apostoliques ». Le secrétariat général de l'action catholique ne suffit plus pour suivre les 139 œuvres et mouvements recensés et les commissions ou comités existants ont acquis trop d'indépendance :

« Les aumôniers avec leurs dirigeants laïcs étudient, décident, dirigent, ordonnent [et] les évêques n'ont plus qu'à accepter [...]. Or, si l'action catholique est bien une activité du laïcat, qui doit prendre ses initiatives et ses responsabilités, et si l'épiscopat a bien donné mandat à certains mouvements [...], il reste que l'action catholique est, avant tout, une participation à l'apostolat de la hiérarchie et que celle-ci garde tout son droit de regard, d'enseignement et de gouvernement [...]. La carence de l'autorité épiscopale, non seulement n'est pas conforme aux prescriptions de l'Église, mais elle occasionne des initiatives ou des développements que nous sommes, ensuite, obligés de réprimer avec peine et quelquefois trop tard. »

La réponse réside dans la refonte et l'élargissement des commissions, privées de pouvoir exécutif ou législatif, mais chargées d'un rôle de conseil de l'ACA et de « vigilance et d'orientation doctrinales vis-à-vis des mouvements, des œuvres et des organisations », sans « étouffer l'esprit d'initiative et les responsabilités des dirigeants ». L'enquête préparatoire a mis en évidence l'accord de l'épiscopat (80 réponses sur 85) et, moins nettement (41), sa préférence pour un nombre élevé de commissions (15 au final) afin de répartir les tâches. L'assemblée plénière valide la liste proposée et les noms des présidents, choisis par l'ACA parmi les archevêques, chacun d'eux cooptant ensuite plusieurs évêques selon leurs vœux et leurs compétences pour exercer une responsabilité collective⁴³.

La création du secrétariat de l'épiscopat et des commissions change les modalités de travail de l'ACA. Le rôle administratif de la commission permanente décline au profit du secrétariat de l'épiscopat et M^{gr} Guerry devient surtout un « conseiller doctrinal » pour la préparation des déclarations et des communiqués, de plus en plus nombreux⁴⁴. Les cardinaux continuent à signer les messages aux autorités de l'État, par exemple sur l'amnistie des condamnés de la Libération ou l'enseignement libre, mais aussi aux autorités romaines, comme en 1952 pour demander au maître général des dominicains des mesures contre le P. Montuclard ou en 1958 pour inviter Pie XII à Lourdes pour le centenaire des apparitions mariales⁴⁵. L'ordre du jour des sessions de l'assemblée est fixé avec la collaboration des présidents des commissions qui présentent ensuite les enjeux d'actualité

43. *Assemblée plénière de l'épiscopat...*, *op. cit.*, p. 14-28 ; commissions créées en 1951 : clergé et séminaires, religieux et religieuses, commission générale, action catholique générale, monde ouvrier, monde rural, milieux indépendants, enfance et jeunesse, émigration, enseignement, enseignement religieux, information, pastorale et liturgie, œuvres de mer, œuvres charitables et institutions sociales.

44. CNAEF, 1 CE 2 : rapport de M^{gr} Villot pour le cardinal Tardini, juin 1959.

45. *Ibid.*, 1 CE 59-60.

devant leurs collègues. L'ACA arbitre aussi les budgets, gonflés par l'essor des services, avec trois caisses, la caisse du secrétariat et la caisse interdiocésaine du denier du culte, financées surtout par les diocèses, la caisse de péréquation, créée en 1952 et alimentée par un prélèvement de 20 % sur la quête annuelle du Secours catholique dans les paroisses. Cette dernière permet de subventionner des œuvres et des mouvements avec, au premier rang, l'ACO et la JOC, Économie et humanisme, le comité catholique de radio-télévision et l'institut catéchétique de l'Institut catholique de Paris⁴⁶.

Si l'on suit le journal de M^{gr} Grente, les sessions de l'ACA se déroulent dans une « atmosphère fraternelle » et les discussions sont courtoises, avec une tendance aux « paroles et déviations inutiles » de la part d'orateurs qui avancent « à pas comptés vers la clarté⁴⁷ ». Cela n'empêche pas des échanges vifs sur les sujets sensibles et le très conservateur évêque-académicien y contribue en dénonçant, par exemple, le clergé « internationaliste » lors d'une « séance houleuse » sur la guerre d'Algérie⁴⁸. Il ne manque pas d'ailleurs de manifester sa défiance à l'égard du cardinal Liénart, « inféodé à la Mission de France » et prompt à dire « amen à tout ce qu'on veut », ou du cardinal Gerlier, « aventureux », « parlant à tort et à travers », « prêt à minimiser les idées et les mesures », quand le cardinal Roques se tait et le cardinal Feltin « remet toujours à plus tard ses décisions » ; il va même jusqu'à alerter ses correspondants romains avant un voyage du primat des Gaules pour éviter toute concession dans le dossier du catéchisme progressif⁴⁹. Il n'est donc pas surprenant qu'il déplore l'évolution, liée aux contraintes de la guerre, qui a conduit à abandonner la validation romaine du procès-verbal de l'ACA avant sa communication aux évêques⁵⁰. Mais celui-ci ne semble plus être un objet sensible à la différence des années 1920, si l'on excepte de brèves remarques en 1945 et 1947, sous réserve de découvertes dans les archives romaines⁵¹. Le secrétaire de l'épiscopat tient le nonce informé des résultats de l'assemblée dès sa clôture, tandis que les prélats de Lille, Paris et Cambrai révisent le texte qu'il a préparé. Il lui remet ensuite les exemplaires imprimés pour la Secrétairerie d'État en les

46. *Ibid.*, 1 CE 45 : procès-verbaux de l'ACA, 5-7 mars et 27-28 novembre 1958.

47. Arch. dioc. Le Mans, fonds Grente 71 et 110 : carnets de M^{gr} Grente, 27-28 février 1951 ; lettre au pape Pie XII, novembre 1956.

48. *Ibid.*, 72 : carnets de M^{gr} Grente, 5-7 mars 1958.

49. *Ibid.*, 71-72 et 108 : carnets de M^{gr} Grente, 17-19 octobre 1950, 11 juin 1955 et 17-18 mai 1958 ; lettre de M^{gr} Grente au cardinal Ottaviani, 14 août 1957.

50. *Ibid.*, 110 : lettre de M^{gr} Grente au pape Pie XII, [printemps 1950].

51. En 1945, le nonce Roncalli critique la formule « L'Église en tant que telle n'a pas à s'occuper de politique » de la déclaration publique des cardinaux (il aurait préféré « L'Église, tout en ne faisant pas de politique de parti, ne saurait se désintéresser de la vie et du bien-être public »), Arch. dioc. Cambrai, 2 B 73/1491 : procès-verbal de l'ACA, 28 février-2 mars 1945. En 1947, le substitut Tardini demande des précisions au nonce à propos des « excès » signalés par le procès-verbal de l'assemblée d'octobre 1946 et regrette l'absence de directives pour les corriger, *ibid.*, 2 B 82/1589 : lettre de l'abbé Chappoulié à M^{gr} Chollet, 28 février 1947.

accompagnant d'une « glose⁵² ». Tout se passe comme si l'autocensure avait supplanté la censure dans un jeu subtil d'échanges, oraux autant qu'écrits, entre les sphères dirigeantes de l'ACA, la nonciature et les pôles du pouvoir romain, qui semblent laisser plus de marge à l'épiscopat français sans renoncer à l'orienter et à le mettre en garde, comme le suggère le déroulement des assemblées plénières de 1954 et 1957.

L'assemblée plénière d'avril 1954, décidée en mars 1953 avec l'accord des assemblées provinciales et aussitôt autorisée par Rome⁵³, interfère avec les crises autour des chrétiens progressistes et des prêtres-ouvriers, ce qui oblige le cardinal Liénart à se placer d'emblée sur ce terrain dans son discours d'ouverture communiqué à la presse :

« Il nous faut garder intacte la doctrine dont nous sommes les dépositaires et, dans toute leur intégrité, les institutions divines de l'Église [...]. Quand nous essayons de corriger des erreurs, on nous accuse de ne rien comprendre aux angoisses du monde contemporain, de demeurer en dehors de la vie ou du sens de l'histoire. Pourtant, loin d'être indifférents aux préoccupations des hommes, nous en avons la hantise [...]. Nous n'acceptons pas davantage les injustices sociales qui creusent sans cesse le fossé entre les classes, maintiennent dans le monde ouvrier un état de luttes et de souffrances et vont jusqu'à éloigner de l'Église elle-même⁵⁴. »

Quatre sujets figurent à l'ordre du jour, l'organisation interne de l'enseignement libre (Blanchet), les difficultés du recrutement des aumôniers de l'action catholique dans le prolongement des débats de 1951 sur le contrôle des mouvements (Garrone), le directoire des actes administratifs des sacrements (Martin) et le directoire pastoral en matière sociale (Richaud). Ce dernier constitue le dossier le plus sensible au regard de l'actualité et sa préparation, confiée à l'archevêque de Bordeaux, président de la commission des œuvres charitables et des institutions sociales, de tempérament conservateur, n'a pas été facile. Le projet remonte à octobre 1951, sur proposition du cardinal Liénart, hostile à l'« année sociale » voulue par des évêques. Fin 1953, le nouveau pro-secrétaire du Saint-Office Ottaviani, informé par les procès-verbaux de l'ACA, demande au nonce communication de la première version, prête depuis octobre : « C'est un peu ennuyeux, puisque ce n'est pas notre texte définitif », note M^{gr} Richaud. Débute alors un mouvement de réécriture. Les évêques, consultés en janvier 1954, jugent le directoire « trop développé, trop abondant », et critiquent certaines de ses positions, à l'exemple du cardinal Liénart qui trouve insuffisante la

52. CNAEF, 1 CE 2 : note de M^{gr} Villot pour M^{gr} Marella, juin 1953; rapport de M^{gr} Villot pour le cardinal Tardini, juin 1959.

53. *Ibid.*, 9 CE 37 : procès-verbal de l'ACA, 4-6 mars 1953; lettre du cardinal Tardini au cardinal Liénart, 22 mars 1953.

54. *Assemblée plénière de l'épiscopat – Institut catholique de Paris 26, 27 et 28 avril 1954*, Vanves, Imp. franciscaine missionnaire, 1954.

recommandation d'adhésion aux syndicats chrétiens⁵⁵. Les remarques romaines sont recueillies par M^{gr} Richaud lors d'un voyage reporté à la mi-mars pour cause de condamnation des prêtres-ouvriers : « Nous devons garder la discrétion la plus absolue sur mes consultations auprès des plus hautes autorités. On nous laisse toute possibilité de délibérer à notre aise. Je tiens compte cependant des corrections qui m'ont été suggérées par les théologiens les plus autorisés. » Il insiste encore sur ce point à la veille de la rencontre : « Étant donné la qualité des personnes consultées, il y a des modifications sur lesquelles il sera difficile de revenir. Il y a lieu de marquer une nette réprobation pour la lutte des classes⁵⁶. »

Au final, l'assemblée plénière vote le directoire plus facilement que la déclaration doctrinale sur « l'Église au sein du monde moderne et face aux civilisations nouvelles » que la commission permanente de janvier 1954 a cru bon d'ajouter et dont elle a confié la rédaction à M^{gr} Guerry⁵⁷. « Il a fallu [la] lire par parties, raconte l'archevêque, et répondre aux questions et objections », surtout celles de « l'aile droite » qui attaque la phrase sur « la fraude fiscale des riches » (Grente et Perrin, archevêque de Carthage) : « Quelle chose étrange que ce besoin de prendre la défense d'un capitalisme souvent si immoral ou amoral ! Quelle confusion dans l'esprit de certains qui ne voient pas qu'en prenant une telle attitude, ils ont une réaction de classe, réaction bourgeoise, et qu'ils s'imaginent sans doute par-là tenir une position plus doctrinale⁵⁸. » En revanche, l'assemblée ne réagit pas officiellement à la tentative du préfet de la Congrégation des séminaires et des universités Pizzardo de phagocytter l'ordre du jour en envoyant aux évêques trois lettres pour regretter les dissensions dans leurs rangs et l'usage des termes « intégristes » et « gauchisants », s'interroger sur le défaut de sévérité des censeurs des livres sur la sexualité et demander le renforcement de l'enseignement de la philosophie et du latin dans les séminaires, au lendemain de la première visite apostolique effectuée depuis l'avant-guerre : les textes sont joints au dossier de travail des évêques sans proposer les mesures demandées⁵⁹.

L'ombre portée du Saint-Siège pèse plus directement encore sur l'assemblée plénière d'avril et mai 1957. La décision de la convoquer est prise par l'ACA de mars 1956, saisie parallèlement des griefs du Saint-Office contre *Esprit*⁶⁰. Tout en confiant à M^{gr} Garrone une mission de dialogue avec son

55. Arch. dioc. Cambrai, 3 Z 11/9 : lettres de M^{gr} Richaud à M^{gr} Guerry, 27 décembre 1953 et 14 janvier 1954 ; APSMC : carnets de M^{gr} Guerry, avril 1954.

56. CNAEF, 9 CE 7 : lettre de M^{gr} Villot au cardinal Liénart, 26 février 1954 ; Arch. dioc. Cambrai, 3 Z 11/9 : lettres de M^{gr} Richaud à M^{gr} Guerry, 22 mars et 15 avril 1954.

57. CNAEF, 9 CE 7 : procès-verbal de la commission permanente, janvier 1954. M^{gr} Guerry a préparé son texte avec l'aide ponctuelle de M^{gr} Ancel, de M^{gr} Terrier (Bayonne) et du P. Daniélou.

58. APSMC : carnets de M^{gr} Guerry, avril 1954. M^{gr} Guerry atténue la formule en écrivant : « de trop de riches ».

59. CNAEF, 9 CE 8 : lettres du cardinal Pizzardo, 29 mars-20 avril 1954.

60. *Ibid.*, 9 CE 11 : lettre de M^{gr} Villot à M^{gr} Lefebvre, 18 mai 1956 ; Arch. dioc. Le Mans, fonds Grente 107 : lettre de M^{gr} Villot au cardinal Grente, 6 mars 1956. Le Saint-Office avance dix griefs

directeur Albert Béguin et en décidant de publier des « notes doctrinales », les archevêques estiment qu'il y a « matière à un examen plus général des erreurs », en particulier celles qui portent sur l'Église visible et expliquent la crise de confiance dans la hiérarchie, les institutions chrétiennes ou l'action catholique et la majoration induite du rôle de l'opinion en son sein⁶¹. Ils décident en conséquence d'ajouter un thème doctrinal aux sujets retenus sur les vocations et l'enseignement religieux. Si les rapporteurs de ces deux dossiers s'imposent sans débat (de Bazelaire, de Provençères), il n'en est pas de même pour le premier, confronté à un travail « opportun et délicat⁶² ». M^{gr} Guerry refuse la responsabilité dans la mesure où il a été mêlé aux luttes récentes et où il estime judicieux de renouveler les intervenants. M^{gr} Villot propose alors au cardinal Liénart le nom de M^{gr} Joseph Lefebvre, « esprit très ferme et très clair ». Avec l'évêque de Lille, il réussit à vaincre ses réticences en lui promettant l'aide d'un petit groupe de travail (Garrone, Guerry, Richaud, Ancel, Renard) et sa propre collaboration⁶³.

LACA d'octobre 1956 valide le projet en jugeant « nécessaire de bien préciser les déviations les plus importantes et de prévoir une déclaration doctrinale de caractère positif qui énoncerait, dans un langage très accessible, l'enseignement de l'Église sur quelques points déterminés⁶⁴ ». Le rapport final ne satisfait pas tous les évêques, tel M^{gr} Lacointe, nommé à Beauvais en 1955, qui déplore une « impression de négatif », au moins dans la forme, avec des « généralisations outrées et des procès de tendance⁶⁵ ». Mais il est adopté à mains levées selon l'habitude, la majorité des assemblées provinciales ayant rejeté le secret des scrutins évoqué par quelques-uns⁶⁶. Il comporte en fait deux parties dont seule la première, dressant l'état des lieux et rappelant les principes, est rendue publique après une révision effectuée par M^{gr} Villot pour gommer les citations trop critiques : il s'agit d'inviter « les fidèles à rectifier leur pensée et leur jugement ». La seconde, dédiée aux remèdes, est réservée aux évêques et complétée devant les assemblées d'octobre 1958 et mars 1959 : « Comment [aurions-nous] pu, dans un document public, parler de modifications à introduire dans l'enseignement

résumés dans une note du P. Philippe à partir d'un « gros dossier » que M^{gr} Guerry et M^{gr} Villot ont pu seulement parcourir ; il demande aussi le silence du procès-verbal.

61. CNAEF, 9 CE 11 : lettre de M^{gr} Villot à M^{gr} Lefebvre, 5 mai 1956. Les premières « notes doctrinales » portent sur la morale de situation, l'Église et le temporel, la déformation humaniste de l'esprit chrétien et l'Église comme motif de crédibilité ou écran pour la foi, cette dernière étant l'œuvre du dominicain Labourdette.

62. *Ibid.* : lettre de M^{gr} Villot à M^{gr} Lefebvre, 16 avril 1956.

63. *Ibid.* : lettres de M^{gr} Villot au cardinal Liénart et à M^{gr} Guerry, 7 et 19 avril 1956 ; lettres du cardinal Liénart à M^{gr} Villot, 12, 16 avril et 1^{er} mai 1956 ; correspondance Villot-Lefebvre, 16 avril-28 août 1956.

64. *Ibid.* : procès-verbal de l'ACA, 17-19 octobre 1956.

65. *Ibid.* : lettres de M^{gr} Lacointe à M^{gr} Lefebvre et M^{gr} Villot, 3 mai 1957.

66. *Ibid.* : procès-verbal de l'ACA, 13-14 mars 1957.

des séminaires ? », écrit M^{gr} Villot⁶⁷. Celui-ci s'oppose aussi à l'annonce de la création du comité d'études doctrinales, acceptée par l'assemblée, pour ne pas aggraver la méfiance de l'opinion. En 1951, M^{gr} Feltin avait écarté l'hypothèse d'une commission doctrinale en estimant que la responsabilité doctrinale était assumée par toutes les commissions. Mais « l'ampleur des déviations » et le vœu romain avaient conduit l'ACA, début 1955, à consulter les assemblées provinciales sur ce point⁶⁸. La nouvelle instance, confiée à M^{gr} Joseph Lefebvre, ne trouve pourtant pas de « formule de travail satisfaisante⁶⁹ », laissant le rôle majeur à M^{gr} Guerry, alors que les tensions se multiplient autour de la Vie Nouvelle, d'*Esprit* (Ottaviani demande fin 1959 sa condamnation à l'ACA qui se dérobe), de *Témoignage chrétien*, de *La Lettre*, de l'ouvrage du P. Fessard *De l'actualité historique* ou de la Cité catholique et de *Verbe*⁷⁰.

Injonctions pastorales et horizons conciliaires

En une quinzaine d'années, les transformations de l'ACA ont été profondes et M^{gr} Villot peut affirmer en juin 1959 qu'elle dispose désormais d'une « autorité assez large⁷¹ ». Sans doute n'a-t-elle toujours aucun statut canonique et le secrétaire d'État Cicognani ne manque pas de réagir quand il prend connaissance de la note rédigée par M^{gr} Guerry en réponse aux attaques liées à la guerre d'Algérie ou à l'affaire *Verbe* et annexée au procès-verbal de la session de mars 1962⁷². Dans le contexte des réflexions préconciliaires sur la collégialité, il l'invite à user avec « prudence » de l'expression « corps épiscopal » que l'archevêque se garde pourtant d'accoler à l'ACA, dotée d'une « autorité morale ». M^{gr} Guerry, auteur en 1955 d'un livre assez neuf sur *L'évêque*, répond en insistant sur l'articulation entre autorité pontificale et autorité épiscopale et en défendant l'assemblée contre la campagne de presse intégriste qui oppose les fidèles aux évêques et les évêques au pape⁷³. Son autorité, argumente-t-il, repose sur « la confiance que les évêques lui témoignent, sur leur collaboration, puisque ceux-ci sont

67. *Ibid.* : lettre de M^{gr} Villot à M^{gr} Lefebvre, 15 mai 1957. Voir LEFEBVRE Joseph, *Rapport doctrinal présenté le 30 avril 1957 à l'assemblée plénière de l'épiscopat français*, Bourges, Imp. Tardy, 1957 (diffusé à 40 000 exemplaires).

68. Arch. dioc. Cambrai, 3 Z 11/9 : lettres de M^{gr} Richaud à M^{gr} Guerry, 25 octobre 1951 et 6 mai 1952; CNAEF, 5 CE 21 : rapport pour l'assemblée provinciale de Lyon, 1^{er} mars 1955.

69. CNAEF, 1 CE 2 : rapport de M^{gr} Villot pour le cardinal Tardini, juin 1959.

70. *Ibid.*, 1 CE 46-47 : procès-verbaux de l'ACA, 14-16 octobre 1959, 16-18 mars et 12-14 octobre 1960; Arch. dioc. Lille, ACA 1960 : lettre du cardinal Ottaviani au cardinal Liénart, 11 novembre 1959; lettre de M^{gr} Villot au cardinal Liénart, 20 novembre 1959; lettre du cardinal Liénart au cardinal Ottaviani, 7 avril 1960.

71. CNAEF, 1 CE 2 : rapport de M^{gr} Villot pour le cardinal Tardini, juin 1959.

72. *Ibid.*, 1 CE 3 : « L'Assemblée des cardinaux et archevêques de France – Son autorité – Sa mission » (mars 1962).

73. Elle utilise aussi la déclaration de l'épiscopat italien de 1960 contre « une certaine littérature religieuse d'avant-garde, surtout d'outre-monts ». Le cardinal Liénart avait protesté auprès du

associés aux travaux » et puisqu'elle n'a « d'autre raison d'être que de se mettre au service de chaque évêque pour l'aider à remplir plus efficacement sa mission dans son propre diocèse ». S'il y a « un risque de ce côté », un autre « pourrait être dangereux », celui de « voir réapparaître, au nom d'une conception "individualiste" de l'épiscopat, un isolement de certains évêques dans leur diocèse et une division dans l'épiscopat » : « Ce sera peu à peu la disparition et l'affaiblissement de toute cette œuvre pastorale si féconde qu'a permise en France une grande union des évêques entre eux pour répondre aux besoins de notre temps⁷⁴. »

La controverse survient alors que l'ACA est engagée dans la réforme de ses structures à la suite de la crise de l'ACJF et des dysfonctionnements des commissions⁷⁵. Dans deux rapports présentés en octobre 1958 et mars 1959, le cardinal Feltin montre les limites du système. Des commissions sont rarement réunies ou se réduisent à leur président⁷⁶. D'autres, sans influence dans leur périmètre, recueillent seulement des informations. D'autres encore, à l'inverse, publient des études sans l'aval de l'ACA. Les chevauchements sont multiples à propos de la jeunesse et de l'enseignement religieux et la commission de pastorale et de liturgie est surchargée. L'autorité sur les mouvements reste difficile à établir, d'autant que le secrétaire général de l'action catholique Courbe est dépassé (il est remplacé fin 1958 par l'auxiliaire de Versailles Ménager). Les dirigeants et les aumôniers « abusent » de la notion de mandat pour envoyer des instructions sans consulter la hiérarchie et celles-ci sont « trop exclusivement soucieuses des régions déchristianisées⁷⁷ ». Parallèlement, les enjeux se diversifient avec, dans le prolongement des missions régionales du Centre pastoral des missions à l'intérieur, les expériences de pastorale d'ensemble portées par le Secrétariat interdiocésain d'information pour une pastorale d'ensemble, une instance privée créée par le chanoine Boulard et suivie par la commission de pastorale et de liturgie⁷⁸. Le rôle accru des religieux dans la pastorale

pape au nom de la commission permanente, *ibid.*, 1 CE 59 : lettre du cardinal Liénart au pape Jean XXIII, 2 juillet 1960 ; réponse de Jean XXIII, 26 juillet 1960.

74. *ibid.*, 1 CE 3 : lettre de M^{gr} Bertoli à M^{gr} Gouet, 16 mai 1962 ; lettres de M^{gr} Gouet à M^{gr} Bertoli et à M^{gr} Guerry, 18 mai 1962 ; lettre de M^{gr} Guerry à M^{gr} Bertoli, 22 mai 1962. La note de M^{gr} Guerry, rendue publique en mai 1962, est publiée par *La Documentation Catholique* (1379, 1^{er} juillet 1962, col. 861-863), après que *Le Monde* ait évoqué le différend sur l'admission de M^{gr} Lefebvre. Le 11 novembre 1962, le quotidien diffuse une lettre de l'abbé Dulac contre l'ACA qui instaure « un super-épiscopat national » se substituant à « l'épiscopat diocésain ».

75. Aux quinze commissions de 1951 se sont ajoutées celles de la Mission de France (1954) et de la famille (1957).

76. Le cardinal Feltin est loin d'être exemplaire selon le cardinal Grente qui lui reproche en février 1959 de ne pas avoir réuni la commission de l'information depuis octobre 1957, alors qu'un flot de livres et de films « obscènes » exige des mesures, Arch. dioc. Le Mans, fonds Grente 109 : lettre du cardinal Grente au cardinal Feltin, 26 février 1959.

77. CNAEF, 1 CE 45 : rapports du cardinal Feltin pour l'ACA, octobre 1958 et mars 1959.

78. SORREL Christian, « Le chanoine Boulard, une vie pour la pastorale », in *Le catholicisme français de la Séparation à Vatican II. Un chemin d'histoire*, Paris, Karthala, 2020, p. 231-251.

invite du reste l'ACA à un dialogue avec les ordres ou les congrégations pourvus d'organismes représentatifs (comité permanent des religieux, union des supérieures majeures) : il prend la forme du comité de coordination des deux clergés, établi en 1958-1959⁷⁹.

Ces données guident la décision de l'ACA, prise en mars 1959, de réunir en avril 1960 une nouvelle assemblée plénière de l'épiscopat dont la préparation est confiée à M^{gr} Garrone, toujours plus influent. Aidé par un comité, il lie étroitement les objectifs pastoraux et les réformes institutionnelles, malgré les obstacles théoriques analysés en ces termes par M^{gr} Ancel :

« Ce qui est difficile, c'est de faire une théologie pastorale qui soit à la fois suffisamment proche des faits et parfaitement fidèle à la grande tradition de l'Église. Il me semble qu'il y a eu trop de théories pastorales échafaudées soit à partir de quelques idées, soit à partir de quelques faits. Je pense qu'un apostolat missionnaire doit être, malgré des formes originales, extrêmement doctrinal dans toute la pensée qui l'anime. J'ai surtout été obsédé par cette préoccupation d'être traditionnel dans tout ce que j'entreprenais. Mais je parle de la grande tradition et non pas des petites coutumes⁸⁰. »

La commission permanente critique du reste les projets initiaux, encore trop négatifs, tandis que des évêques ne se considèrent pas suffisamment associés à la préparation : « Les décisions adoptées seront celles des rapporteurs, mais les évêques se sentiront-ils vraiment responsables de ces décisions et tenus de les observer ? », s'interroge M^{gr} de Bazelaire⁸¹. Le programme de l'assemblée est limité en conséquence pour permettre une discussion pratique autour de la « déchristianisation » sans revenir une nouvelle fois sur sa « réalité ». Il conduit à une affirmation forte dans la déclaration sur « l'évangélisation des milieux déchristianisés » : « Toute l'Église de France doit être missionnaire. » Cette conviction inspire le rapport doctrinal de M^{gr} Garrone, plus audacieux que la note postérieure de M^{gr} Guerry⁸². Il définit la « responsabilité collective de l'épiscopat » comme « collégiale » en évoquant sa « juridiction collective, limitée certes, reliée au Siège de Pierre et dépendante de lui », dont la « conférence entre évêques » est une forme secondaire, la « plus parfaite » restant le concile : « La solidarité collective des évêques n'est pas un pur accord moral de bienveillance, mais une réalité

79. Arch. dioc. Cambrai, 3 Z 11/366 : note du P. Barbier (début des années 1960).

80. CNAEF, 9 CE 15 : lettre de M^{gr} Ancel à M^{gr} Villot, 27 février 1959.

81. *Ibid.* : lettre de M^{gr} Villot à M^{gr} Garrone, 27 janvier 1960 ; lettre de M^{gr} de Bazelaire à M^{gr} Villot, 15 janvier 1960 ; 1 CE 46-47 : procès-verbaux de l'ACA, 4-6 mars 1959, 14-16 octobre 1959 et 16-18 mars 1960.

82. Le texte de M^{gr} Garrone ne semble pas avoir provoqué de réaction du Saint-Siège un an après l'annonce du concile, dont l'horizon reste incertain, à la différence du texte de M^{gr} Guerry, diffusé à la veille de l'événement dans un climat qui se tend autour de la notion de « corps épiscopal ». Sur ces personnalités, voir SORREL Christian, « Vatican II : la première session de M^{gr} Guerry, archevêque de Cambrai », in CHENAUX Philippe et SORREL Christian (éd.), *Le Saint-Siège, les Églises et l'Europe – Études en l'honneur de Jean-Dominique Durand*, Rome, Studium, 2019, p. 143-153 et « L'œuvre conciliaire de M^{gr} Garrone », in *Le catholicisme français de la Séparation...*, op. cit., p. 299-322.

de foi [...]. Les initiatives de cette solidarité épiscopale sont à concevoir très largement. » Sans tomber dans la « centralisation » et en préservant la « diversité » indispensable à l'unité, celle-ci rend possible une parole assurée, une pastorale efficace et une capacité de réaction face aux crises, en évitant au Saint-Siège de devoir intervenir. Dans un exposé complémentaire sur les « instruments collectifs de travail », l'archevêque de Toulouse revient sur « l'articulation » déficiente entre l'ACA et les évêques comme entre les commissions et les évêques, malgré les réunions provinciales, souvent décevantes, et esquisse des propositions retenues parmi les résolutions finales (fonctionnement des commissions, « regroupements régionaux », « centre de recherches, d'information et de coordination de toute la pastorale⁸³ »).

Forte du mandat donné par les évêques, l'ACA confie la réforme institutionnelle au comité chargé de préparer l'assemblée plénière. Elle comporte trois volets « solidaires⁸⁴ ». Le premier vise à regrouper les diocèses en régions apostoliques pour permettre une réflexion et une action pastorales sur « un plan plus vaste » que les provinces ecclésiastiques et assurer la liaison entre la base et le sommet par l'envoi de représentants des régions dans les commissions nationales⁸⁵. Les projets de regroupement hésitent à partir des diocèses, des provinces ecclésiastiques ou des récentes circonscriptions d'action régionale, avec de fortes interrogations sur le Massif central. L'ACA d'octobre 1961 adopte finalement un découpage expérimental en neuf régions qui tient compte des demandes diocésaines⁸⁶. Elle valide aussi la liste actualisée des commissions, second volet de la réforme, en différenciant deux ensembles. Le premier est ordonné selon les milieux de vie qui appellent une « pastorale de milieu » débordant l'action catholique, ce que suggère la généralisation du vocable « monde ». Le second met en valeur les « influences communes » qui marquent tous les milieux⁸⁷. Les « masses » sont « encore géographiques », « de plus en plus sociologiques » et « déjà idéologiques », remarque l'archevêque de Tours Ferrand en prenant l'exemple des deux millions de ménagères qui écoutent RTL le soir : elles forment une « masse idéologique [...] modelée par les mêmes courants d'opinion, la même médiocrité d'idéal, un certain nivellement progressif de l'affectivité et de la délicatesse de conscience⁸⁸ ».

83. *Assemblée plénière de l'épiscopat – Institut catholique de Paris – 25, 26 et 27 avril 1960*, Vanves, Imp. franciscaine missionnaire, 1960, p. 42-70, 77-80 et 85-89.

84. CNAEF, 5 CE 15 : procès-verbal de la commission permanente, juin 1961.

85. Les anciennes provinces, défendues par la Congrégation consistoriale, sont maintenues, mais leur rôle, déjà limité, se réduit encore, Arch. dioc. Cambrai, 3 Z 11/4 : lettre de M^{gr} Gouet à M^{gr} Guerry, 27 octobre 1961.

86. CNAEF, 1 CE 48 : procès-verbaux de l'ACA, 1^{er}-3 mars et 11-13 octobre 1961 (rapports de M^{gr} Martin).

87. *Ibid.* : procès-verbal de l'ACA, 1^{er}-3 mars (rapport de M^{gr} Martin).

88. *Ibid.*, 5 CE 15 : lettre de M^{gr} Ferrand à M^{gr} Martin, 6 janvier 1961. Au final, 15 commissions sont établies : Mission de France, monde ouvrier, monde rural, monde indépendant, monde de la mer, émigrés, monde scolaire, monde de l'enfance et de la jeunesse, communautés chrétiennes, clergé et

Le dernier volet de la réforme concerne le secrétariat de l'épiscopat, qui est remanié et étoffé. Il comporte désormais quatre pôles : le secrétariat général, assuré depuis février 1960 par M^{gr} Gouet⁸⁹ ; le secrétariat de l'action catholique, où M^{gr} Streiff remplace M^{gr} Ménager en 1962 ; le bureau d'informations religieuses établi en 1961 et rebaptisé secrétariat national de l'information religieuse en 1962, géré par M^{gr} Foucart puis l'abbé Haubtmann ; le secrétariat pastoral, officiellement créé en mars 1962, mais confié dès le début de 1961 au chanoine Etchegaray. Ce dernier constitue l'apport le plus novateur, mais aussi le plus problématique. Fruit d'un « besoin très vivement ressenti » par l'épiscopat « plutôt que nettement défini⁹⁰ », il a vocation à aider l'ACA et les commissions à « remplir leur tâche pastorale dans les circonstances mouvantes et complexes du monde moderne » et à coordonner les initiatives officielles ou privées (CPMI, SIPE, secrétariat national de la mission ouvrière, comité de pastorale rurale, etc.), en lien avec le secrétariat de l'action catholique⁹¹. Mais son champ est potentiellement infini et les chevauchements sont inévitables. De mars 1961 à mars 1963, l'ACA s'efforce de délimiter les compétences des secrétariats, tout en préparant le regroupement des services dans un seul immeuble de la rue du Bac et en organisant le contrôle des budgets par un comité financier. Elle nomme les secrétaires spécialisés directeurs-adjoints du secrétariat général et les associe à un comité central qui double en fait la commission permanente⁹². Cela ne suffit pas éliminer les difficultés, accentuées par les tensions personnelles entre M^{gr} Gouet et le chanoine Etchegaray. Le cardinal Feltin ressent une « impression de grande confusion » devant les organismes « créés peut-être trop rapidement ». M^{gr} Ferrand constate la propension de l'épiscopat à « pétrifier » les instruments dont il se dote, une réalité aggravée par la tendance à « reporter les préséances légitimes sur le terrain de la mission apostolique⁹³ ». Quant au chanoine Etchegaray, après trois ans d'expérience, il conclut à l'impossibilité de maintenir la dualité entre le secrétariat général et le secrétariat pastoral et propose d'établir un « secrétariat général avec un caractère pastoral dominant » et un « conseil central de pastorale⁹⁴ ».

séminaires, religieuses, enseignement religieux, liturgie, action charitable et sociale, information et opinion publique. Des instances dépendent des commissions (secrétariat général de l'enseignement libre, secrétariat de l'aumônerie de l'enseignement public, commission nationale de l'enseignement religieux, secrétariat national de la mission ouvrière), d'autres sont rattachées directement à l'ACA (comité d'aide à l'Amérique latine en 1961, secrétariat national pour l'unité des chrétiens en 1962).

89. Le titre de secrétaire général de l'épiscopat remplace en 1962 celui de directeur du secrétariat de l'épiscopat.

90. CNAEF, 1 CE 49 : rapport de M^{gr} Garrone pour l'ACA des 21-23 mars 1962.

91. *Ibid.*, 1 CE 48 : note du chanoine Etchegaray, 5 octobre 1961.

92. *Ibid.*, 1 CE 48, 49 et 50 : procès-verbaux de l'ACA, 1^{er}-3 mars et 11-13 octobre 1961, 21-23 mars et 15 novembre 1962, 13-15 mars 1963.

93. Arch. dioc. Cambrai, 3 Z 11/4 : lettre du cardinal Feltin à M^{gr} Gouet, 5 mars 1962 ; CNAEF, 5 CE 1 : lettre de M^{gr} Ferrand à M^{gr} Garrone, 8 février 1964.

94. Arch. dioc. Cambrai, 3 Z 11/5 : note du chanoine Etchegaray sur le secrétariat pastoral de l'épiscopat, 11 février 1964.

Ces réflexions s'inscrivent aussi dans le cadre de la préparation de la future conférence épiscopale, rendue nécessaire par les textes conciliaires en cours de rédaction et amorcée dès l'automne 1963. Le climat de Vatican II favorise l'interconnaissance des évêques et le travail en commun animé par le comité de réunion de l'épiscopat français qui fait figure de « banc d'essai⁹⁵ ». Déjà, le « régime d'assemblée » s'impose comme la norme⁹⁶. Une assemblée plénière est convoquée à Rome les 30 novembre et 2 décembre 1963 et une nouvelle rencontre est prévue à Paris les 18 et 19 mai 1964 pour étudier les questions institutionnelles et le dossier liturgique : les archevêques en ressentent le besoin et les évêques le souhaitent⁹⁷. La session de mai 1964 scelle la disparition de l'ACA, qui s'est réunie une dernière fois en février, et la naissance de la CEF, alors que son organigramme n'est pas encore définitif. Au final, il intègre, avec des ajustements, la majeure partie des développements opérés par l'ACA depuis 1951, non sans tendances bureaucratiques ou technocratiques. La naissance précipitée de la CEF et la complexité des questions qu'elle doit affronter dans le contexte postconciliaire favorisent la transmission de l'héritage, mais un héritage déstabilisé par les transformations en cours depuis le début de la décennie. L'histoire de la CEF en porte la marque, de réforme en réforme⁹⁸.



« Tous les catholiques doivent se réjouir de voir comment l'Église sait adapter ses structures aux besoins de l'apostolat dans le monde moderne et à la nécessité d'une coopération plus efficace entre les évêques. » La conclusion que M^{gr} Guerry donne à sa présentation de l'ACA en mars 1962 est trop optimiste et M^{gr} Garrone ne manque pas de rappeler, deux ans plus tard, l'implication inégale de ses collègues dans la « communauté d'effort » initiée par une institution dotée d'« une fonction de suppléance » en 1919 et toujours dépourvue d'une « structure commune d'action pérenne » en 1964⁹⁹. Les deux archevêques attirent néanmoins l'attention sur le rôle joué par l'assemblée pendant près d'un demi-siècle et encore trop ignoré des historiens. Des recherches méritent d'être entreprises pour étudier son fonctionnement, ses acteurs et ses débats et approfondir la compréhension du catholicisme français entre la Séparation et le concile Vatican II.

95. *Ibid.* Voir SORREL Christian, « Les débuts de la Conférence épiscopale française », in *Le catholicisme français de la Séparation...*, *op. cit.*, p. 349-359.

96. Arch. dioc. Paris, 1 D 16/5 : lettre de M^{gr} Veuillot à M^{gr} Garrone, 29 décembre 1965.

97. Arch. dioc. Lille, ACA 1964 : lettres de M^{gr} Martin et de M^{gr} Gouet au cardinal Liénart, 30 janvier, 18 et 20 février 1964.

98. COUTROT Aline, « Les structures de l'Église catholique en France : de l'Assemblée des cardinaux et archevêques (1919) à la Conférence épiscopale (1966) », in MOULIN Léo (éd.), *Les Églises comme institutions politiques. Rapports du VIII^e congrès mondial de science politique*, Bruxelles, IBSP, 1970, p. 107-120; SORREL Christian, « À l'heure du concile. Les débuts de la Conférence épiscopale française (1964-1974) », in LE MOIGNE Frédéric et SORREL Christian (dir.), *Les évêques français...*, *op. cit.*, p. 329-344.

99. CNAEF, 1 CE 3 : « L'Assemblée des cardinaux... » (mars 1962); DC, 1431, 6 septembre 1964.